

DEMI-JOURNÉE D'ÉTUDES

"SYSTÈMES DE PROTECTION ET ALARMES CONNECTÉS
À L'INTERNET DES OBJETS (IOT) ET CYBERSÉCURITÉ".

10 DÉCEMBRE 2018 - NAMUR



INTRODUCTION

L'internet des objets, la cybersécurité... Nous vivons dans un monde à la fois matériel et virtuel. Les nouvelles technologies donnent de nouvelles dimensions aux menaces. Ces menaces peuvent provenir d'actes malveillants mais aussi tout simplement d'une augmentation du risque de défaillance technique. L'expression « Tiens, je n'ai plus de réseau !? » peut parfois déjà se décliner « Tiens mon système de détection incendie ne m'a pas prévenu que mon entreprise brûle ... ».

Avant, un cambrioleur ou un saboteur devait s'exposer et mettre en œuvre de gros moyens. Son temps d'action était compté, ses résultats étaient limités. Maintenant le cambrioleur (le hacker) peut virtuellement se substituer au propriétaire d'un compte en banque pour le vider. Il peut prendre tout son temps pour au jour-le-jour s'approprier des données importantes concernant des personnes ou des entreprises. Il peut attaquer brutalement et anéantir une activité par l'injection de quelques lignes de code dans son système informatique.

Avant, un défaut de signal était lié à une réalité physique qui demandait d'office une intervention. Maintenant la cause d'un défaut de signal est trop facilement attribuée à « une perturbation momentanée qui ne nécessite pas d'intervention ».

Les premiers produits d'assurances apparaissent sur le marché, l'Europe fait de la cybersécurité un point d'action stratégique et son projet de Cyber Security Act est en cours de consultation, les comités de normalisation européens du CEN et du CENELEC et nationaux intègrent, tous, les nouvelles technologies dans leurs travaux, exploitent leurs bienfaits tout en tenant compte des nouvelles menaces.

ANPI a pour mission d'être aux avant-postes et d'anticiper au maximum ces nouvelles menaces qui affectent directement la prévention des incendies et des vols. Tel est l'objet de cette première demi-journée d'études sur ce sujet brûlant.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

En tant qu'autorité publique, maîtres d'ouvrage, assureurs, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, installateurs d'équipements et de service de protection incendie ou/et d'intrusion, préventionnistes des zones de polices et de secours, cette demi-journée d'études vous aidera à vous faire une idée de l'état de l'art actuel.

PRIX: €160 HTVA

Compris:

- la session d'information
- le FSA Magazine comprenant la NTN 178-C ANPI d'une valeur de 26,11€ HTVA
- les exposés
- le lunch sandwichs et le drink

Réductions: voir bulletin d'inscription.



PROGRAMME

- 12h00 Accueil sandwichs
- 13h00 Introduction
- 13h15 Impact des nouvelles technologies sur la prévention des vols
- 13h45 Points d'attention des assureurs
- 14h15 Systèmes d'alarme incendie et intrusion: **cyber risques** et solutions existantes
- 15h00 Pause
- 15h20 Cyber Security Act
- 15h50 Evolution du cadre normatif, NTN178-C
- 16h20 Questions & Réponses
- 16h40 Drink

Traduction simultanée français, néerlandais

LIEU

Moulins de Beez
Rue du Moulin de Meuse, 4
B-5000 Namur

PLAN D'ACCÈS

- En venant de Bruxelles: autoroute E411, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez
- En venant de Lille - Tournai- Mons-Charleroi- Liège: autoroute E42, échangeur de Daussoulx, prendre l'E411 direction Namur, Luxembourg, sortie 14 Namur-Bouge, N90, direction Namur puis direction Beez
- En venant d'Arlon: autoroute E411, sortie 15 Jambes-Andenne-Loyers, direction Jambes puis direction Beez

BULLETIN D'INSCRIPTION

"SYSTÈMES DE PROTECTION ET ALARMES CONNECTÉS
À L'INTERNET DES OBJETS (IOT) ET CYBERSÉCURITÉ".

10 DECEMBRE 2018 - NAMUR



Pour confirmer sa participation:

- soit par email: imc@anpi.be
- soit par fax: 010/47 52 70
- soit par courrier : ANPI asbl

Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

Nom:

Prénom:

Fonction:

Société:

Adresse:

Code postal: Localité:

TVA: BE - -

Téléphone:

Fax:

GSM:

E-mail:

s'inscrit à la demi journée d'études du lundi 10 décembre 2018 et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription. Une facture vous sera envoyée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par e-mail.

- Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:
- 10% en tant qu'abonné « Expert » ou « + »
 - 10% en tant que affilié à une fédération sectorielle Membre de ANPI asbl
 - 50% en tant que membre des zones de secours
 - 50% en tant qu'étudiant ou membre d'un corps académique

Date:

Signature:

Conditions d'annulation: pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par mail (imc@anpi.be) au plus tard le jeudi 6 décembre 2018.

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.ANPI.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer «Unsubscribe» à IMC@anpi.be.



ANPI ASBL

ANPI, issu des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.

ANPI avale ainsi la conformité des procédures organisationnelles et des dispositifs matériels de prévention en respect avec la loi et les exigences de qualité requises par les assureurs. A ce titre ANPI propose non seulement ses services dans le cadre du marquage légal CE mais aussi pour les marques de qualité volontaires telles que BOSEC, INCERT, BENOR, I3 et S3.

Son infrastructure en laboratoires pour les essais de compatibilité électromagnétique (EMC), de sécurité électrique, d'indices de protection (IP), d'environnements climatiques et de corrosion vient ici idéalement compléter les dispositifs dédiés à la prévention incendie et intrusion.

ANPI est un organisme accrédité par BELAC et est notifiée auprès de la Commission européenne pour la vérification des exigences reprises dans les directives relatives à la compatibilité électromagnétique, à la sécurité électrique et aux matériaux de construction.